

Je m'engage à suivre le protocole sanitaire suivant lors de la location de mon meublé situé au N°3 Bât A de la Résidence du Parc – Avenue Jean Moulin – 12 110 CRANSAC.

- aération du logement après le départ des locataires
  
- désinfection du logement avec port du masque par le propriétaire et de toutes les surfaces (poignées de portes, interrupteurs, électroménager, télécommandes, robinetteries, évier, lavabo, WC, douche, poubelles ...) après le départ des locataires avec un produit à la norme EN14476 de type sanytol
  
- canapé et fauteuil recouverts avec un tissu lavé à 60° entre chaque location
  
- mise à disposition des nouveaux arrivants de gel hydroalcoolique, gants à usage unique, produit désinfectant, pour leur séjour
  
- inviter les locataires à venir avec leur propre linge
  
- demande aux locataires d'aérer quotidiennement le logement
  
- port du masque lors de l'accueil des locataires et des échanges pendant le séjour, respect des gestes barrières et des distanciations sociales

Ce protocole peut être amené à évoluer en fonction des annonces gouvernementales.

Fait à RULHE le 13-11-2020 MARYSE ROMERO